

Procédure file

Informations de base	
DEA - Procédure d'acte délégué 2023/2823(DEA)	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Précision des modalités de l'obligation de débarquement pour certaines pêcheries dans les eaux occidentales pour la période 2024-2027 Complétant 2018/0074(COD) Sujet 3.15.01 Conservation des ressources halieutiques et de pêche 3.15.04 Gestion des pêches, pêcheries, lieux de pêche	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	PECH Pêche		

Evénements clés			
25/10/2018	Dossier renvoyé a la commission compétente		
22/08/2023	Publication du document de base non-législatif	C(2023)05523	
22/08/2023	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
13/09/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
31/10/2023	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2023/2823(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Etape de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission parlementaire	PECH/9/13081

Portail de documentation				
Document de base non législatif		C(2023)05523	22/08/2023	EC
Document annexé à la procédure		C(2023)8685	06/12/2023	EC

